

Département de Lozère  
Mairie d'ESCLANÈDES  
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le 08/12/2020

ID : 048-214800567-20201207-DE2020\_53-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 07/12/2020  
date de convocation : 01/12/2020

n° de délibération : DE2020 - 53

nombre de conseillers en exercice : 11  
présents : 11  
suffrages exprimés : 8 (pour-6, contre-2)  
abstention : 3

objet de la délibération :  
**Transactions foncières : vente commune -  
M. Mme CAULE Éric**

Le sept décembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		X
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle :

- La demande de M. Mme CAULE Éric réitérée de 2018 à 2020 et les différents débats des conseils municipaux, concernant l'achat d'une bande de terrain sur la parcelle communale cadastrée A 1273, Rue du Pigeonnier, au droit de leur propriété.
- la conclusion du débat du Conseil du 25 septembre 2018, accordant la vente de la bande en haut de leur terrain, à l'exclusion du mur de la commune, pour une valeur de 20 €/m<sup>2</sup>.
- M. Mme CAULE Éric doivent prendre en charge des frais de géomètre et de notaire.
- L'acceptation de la proposition de la commune par M. Mme CAULE Éric par courrier du 13 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

ACCEPTTE la transaction envisagée au prix de 20€ le m<sup>2</sup> ;

CONFIRME la prise en charge par M. Mme CAULE Éric des frais d'établissement du document d'arpentage, confié par les pétitionnaires au cabinet de géomètre-expert « FAGGE et associés » à Mende, et des frais d'établissement de l'acte notarié, confié par les pétitionnaires à Me FOULQUÉ, notaire à Mende ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document concernant cette affaire.

Pour copie conforme,  
Le Maire

